

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

25 septembre 2023

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Creuse

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a été conclue initialement pour une période de trois ans, de 2019 à 2021 et a été prolongée en 2022 puis en 2023. Une évaluation est réalisée chaque année sur la mise en œuvre des actions de la contractualisation et conditionne le versement des crédits de la contractualisation pour l'année suivante. Le présent rapport d'exécution permet, pour l'année 2023, une nouvelle évaluation des actions contractualisées dans la convention 2022.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, **le rapport rappelle, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.**

Table des matières

1. Mesures socle.....	3
1.1. Réduire les délais de l'entrée en parcours d'accompagnement des allocataires du RSA.....	3
1.1.1. Amélioration des délais d'orientation et des suivis.....	3
1.1.2. Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la création d'activité.....	4
1.2. Couverture territoriale et maillage des acteurs : l'accueil social inconditionnel de proximité.....	5
1.2.1. Création de maraudes sociales.....	5
1.3. Référent de parcours : pour une meilleure prise en charge des situations complexes.....	7
1.3.1. Création d'un référent intégration spécifique public réfugié ou déplacé.....	7
1.3.2. Renforcement du premier accueil des femmes dans le cadre du service emploi au CIDFF.....	8
1.4. Formation des travailleurs sociaux.....	9
1.4.1. Formation des acteurs de l'inclusion.....	9
1.4.2. Développement d'un réseau « Badgeons la Creuse ».....	10
1.5. Mobilité des demandeurs d'emploi : couverture du territoire par des plateformes mobilité et accompagnement du public en insertion via la prescription de mesures d'accompagnement à la mobilité.....	11
1.5.1. Mobilité Insertion Professionnelle – métiers en tension.....	11
2. Mesures à l'initiative du département.....	13
2.1. Développement d'une offre complémentaire d'insertion par l'activité économique.....	13
2.2. Les paniers solidaires.....	14
2.3. Soutien à l'acquisition de matériels informatiques.....	15
3. Annexes.....	16

1. Mesures socle

1.1. Réduire les délais de l'entrée en parcours d'accompagnement des allocataires du RSA

1.1.1. Amélioration des délais d'orientation et des suivis

1.1.1.1. Description de l'action

Fiche action n°5

Le constat partagé entre l'Etat et le Département est que le délai d'orientation est d'environ 60 jours. Fort de ce constat et soucieux de diminuer celui-ci, il est proposé de pouvoir faciliter le diagnostic socio-professionnel afin d'orienter le public BrSa vers l'opérateur le plus adapté : Pole Emploi (PPAE) ou Conseil départemental (CER) avec l'appui de la Mission Locale de la MSA des CCAS.

Pour réaliser cette action, il est mobilisé 8 ETP d'appui administratif (de Juin 2022 à juin 2023) et 6 Conseillers Insertion Socio-Professionnelle à hauteur de 40% par poste soit 2,4 ETP (de janvier à juin 2023).

1.1.1.2. Date de mise en place de l'action

2022

1.1.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil départemental de la Creuse

1.1.1.4. Durée de l'action

2022-2023

1.1.1.5. Budget

1.1.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 251 278 €

- Report Etat 2021 : 24 600 €
- Avenant Etat 2022 : 85 639 €
- Avenant CD 2022 : 85 639 €
- Report CD 2022 : 55 400 €

1.1.1.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023 :

Consommation totale : 543 042,59 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 110 239 €
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat = n/a
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 432 803,59 €
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département = n/a

Le taux de consommation des crédits est de 216% au 30/06/2023. Il est à noter une augmentation de la dépense prévue en 2023 avec le financement de 2,4 ETP supplémentaires.

1.1.1.6. Indicateurs

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat attendu en 2022	Résultat attendu en 2023(cible)	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Nombre de nouveaux entrants	439	440	490	342	334		

Nombre de nouveaux entrants orientés sur la période				320	235		
Nombre de nouveaux entrants dans le RSA orientés uniquement hors Pôle Emploi sur la période				242	179		
Nombre de nouveaux entrants orienté en 1 mois et moins	0	0	64	29	21		
Nombre de total de 1 ^{er} RDV d'accompagnement fixés	144	118	198	283	121		
Nombre de 1 ^{er} rdv fixés dans le délai de 2 semaines	33	27	61	45	16		
Nombre total de 1 ^{er} contrat d'engagement	109	77	146	233	82		
Nombre total de 1 ^{er} contrat d'engagement dans les 2 mois	95	65	113	146	58		

1.1.1.7. Bilan d'exécution

Les chiffres sont sensiblement moins élevés qu'en 2021 car ce dernier englobait tous les orientés, sans discriminer la notion de nouvel entrant.

1.1.1.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les problématiques relatives à cette action sont prises en charge en partie dans le cadre de l'expérimentation du rSa sous conditions.

1.1.2. Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la création d'activité

1.1.2.1. Description de l'action

Fiche action n°4

Lors de l'accompagnement des BrSa notamment dans le cadre de la contractualisation (CER) il ressort qu'un certain nombre souhaite développer des activités de travailleurs non-salariés. A ce titre, 2 ETP permettent l'accompagnement de ces publics suite à l'orientation des travailleurs sociaux.

L'objectif est de pouvoir valider leur motivation mais aussi de les accompagner vers les dispositifs de droit commun (Chambres Consulaires et Coopératives d'activités).

1.1.2.2. Date de mise en place de l'action

2022

1.1.2.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

1.1.2.4. Durée de l'action

2022-2023

1.1.2.5. Budget

1.1.2.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 64 932 €

- Report Etat 2021 : 16 233 €
- Avenant Etat 2022 : 16 233 €

- Report CD 2021 : 16 233 €
- Avenant CD 2022 : 16 233 €

1.1.2.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 102 439,89 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 32 466 €
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat = n/a
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 69 973,89€
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département = n/a

Le taux de consommation des crédits est de 158% au 30/06/2023.

1.1.2.6. Bilan d'exécution

Les 2 ETP accompagnent les personnes dans leurs projets d'activité en les orientant vers les structures compétentes et en étudiant la viabilité des projets. Au besoin, le suivi est conservé ou la personne est réorientée vers un emploi à temps partiel ou plein.

Au 31 décembre 2022, 153 personnes étaient accompagnées par les CIP spécialisés. La moyenne annuelle est de 172 suivis. 70% des accompagnements portent sur des personnes déjà installées avec le souhait et la nécessité de développer leur activité, tandis que 30% portent sur un projet de création ou une création très récente.

Les secteurs majoritaires sont l'Artisanat et le commerce.

30 personnes sont sorties du dispositif rSa du fait de la rentabilité de leur entreprise. 14 personnes sont sorties du dispositif en raison de leur accès à l'emploi.

67 personnes ont été réorientées vers Pôle Emploi pour rechercher une activité salariée, le plus souvent en complément de leur activité indépendante.

1.1.2.7. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les problématiques relatives à cette action sont prises en charge en partie dans le cadre de l'expérimentation du rSa sous conditions.

1.2. Couverture territoriale et maillage des acteurs : l'accueil social inconditionnel de proximité

1.2.1. Création de maraudes sociales

1.2.1.1. Description de l'action

Fiche action n°1

Le département de la Creuse dispose sur le territoire de 6 UTAS qui permettent l'accueil des publics cibles en proximité, néanmoins un certain nombre n'effectuent aucune démarche auprès de ces services. Afin d'aller au plus près d'eux, une action itinérante a été mise en place (création de maraudes à vocation sociale).

1.2.1.2. Date de mise en place de l'action

2022

1.2.1.3. Partenaires et co-financiers

Etat et Conseil Départemental

1.2.1.4. Durée de l'action

2022-2023

1.2.1.5. Budget

Le coût de cette action comprend une partie investissement du camion, le chargé de mission à temps plein et 6 appuis administratifs à 25%.

1.2.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 120 000 €

- Montant Etat (report) 2021 : 50 000 €
- Avenant 2022 Etat : 10 000 €
- Montant CD (report) en 2021 : 50 000 €
- Avenant 2022 CD : 10 000 €

1.2.1.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 142 166,32 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 60 000 €
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat = n/a
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 82 166,32 €
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département = n/a

Les économies sur la partie investissement ont permis d'optimiser la dépense en ressources humaines.

Le taux de consommation des crédits est de 118% au 30/06/2023.

1.2.1.6. Indicateurs

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat attendu en 2022	Résultat attendu en 2023(cible)	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Taux de couverture de PASI <30 min	60	60	75	100	100		
Nombre de structures du CD engagées dans la démarche PASI	54	54	38	38	38		Réduction liée à label Maison France Services
Nombre de structures hors CD engagées dans la démarche PASI	6	6	Indicateur Etat	Indicateur Etat	26		

1.2.1.7. Bilan d'exécution

29 685 personnes ont été reçues par les structures de premier accueil portées par le Conseil Départemental. Les autres structures (18 Maisons France Services, 1 bus des services, 6 centres sociaux) ont accueilli 13 759 personnes. Parmi les allocataires rencontrés, 170 se sont inscrits sur la plateforme Job23, dans le cadre des journées thématiques découverte des métiers.

1.2.1.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En suivant des retours des UTAS, il est proposé de faire évoluer l'action pour soutenir l'accompagnement administratif des publics en proximité, afin de renforcer les liens avec les services sociaux.

1.3. Référent de parcours : pour une meilleure prise en charge des situations complexes

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat attendu en 2022	Résultat attendu en 2023(cible)	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Nombre d'intervenants sociaux formés à la démarche du référent de parcours					1		
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours					30		

1.3.1. Création d'un référent intégration spécifique public réfugié ou déplacé

1.3.1.1. Description de l'action

Fiche action n°2

Au regard de l'accueil croissant de nouvelles populations réfugiées ou déplacées (Ukrainiens), le département et l'Etat ont souhaité développer un poste de référent intégration spécifique public réfugiés ou déplacés en appui sur les 6 UTAS.

Ce poste permet de faciliter le tuilage des dossiers entre les structures en charge de l'accueil (Viltais...) et les UTAS. Cette action concerne la mobilisation d'1 ETP de travailleur social.

1.3.1.2. Date de mise en place de l'action

2022

1.3.1.3. Partenaires et co-financiers

Etat et Conseil Départemental

1.3.1.4. Durée de l'action

2022-2023

1.3.1.5. Budget

1.3.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 36 000 €

- Report Etat 2021 : 3 000 €
- Avenant 2022 Etat : 15 000 €
- Avenant 2022 CD : 18 000 €

1.3.1.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 64 166,29 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 18 000€
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat =
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 46 166,29€
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département =

Le taux de consommation est de 178% au 30 juin 2023.

1.3.1.6. Indicateurs

Voir le 1.3

1.3.1.7. Bilan d'exécution

1.3.1.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le maintien de l'action est envisagé sur le second semestre 2023 pour permettre la transition et la création des liens partenariaux entre les travailleurs sociaux et le programme AGIR.

1.3.2. Renforcement du premier accueil des femmes dans le cadre du service emploi au CIDFF

1.3.2.1. Description de l'action

Fiche action n°3

Le constat des acteurs de terrain partagé par l'Etat et le Département montre les difficultés rencontrées par un public féminin fragilisé. En effet, ces dernières, dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel, sont amenées à repreciser à chaque interlocuteur leur situation. La mobilisation du CIDFF devra permettre une prise en charge globale dans la durée.

L'action a permis de financer 1 ETP.

1.3.2.2. Date de mise en place de l'action

01/01/2023

1.3.2.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

1.3.2.4. Durée de l'action

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

1.3.2.5. Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

1.3.2.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 24 000 €

- Avenant 2022 Etat : 12 000 €
- Avenant 2022 CD : 12 000 €

1.3.2.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 24 000 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 12 000€
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat =
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 12 000€
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département =

1.3.2.6. Indicateurs

Voir 1.3

1.3.2.7. Bilan d'exécution

Accompagnement individuel

Sur la période, 35 personnes ont sollicité le service emploi, dont 25 nouveaux accueils et 10 personnes suivies en amont. 82 entretiens individuels ont été réalisés, dont 57 entretiens d'accompagnement et de suivi emploi. Sur la période concernée, 6 personnes accompagnées étaient bénéficiaires du RSA.

3 permanences en dehors de Guéret sont assurées sur une base mensuelle, ou bi-mensuelle en fonction des demandes. Elles sont situées à Aubusson, La Souterraine et Bourganeuf. En complément, une permanence trimestrielle se déroule à l'antenne de Guéret du Secours Populaire.

Les demandes principales concernent la mobilité, la situation administrative, la garde d'enfants, les situations de handicap, la fracture numérique, la rupture avec le service public de l'emploi ainsi que les problématiques de qualification pour le marché du travail.

11 personnes ont intégré un emploi ou une formation à l'issue de l'accompagnement sur la période.

Actions collectives

Une programmation mensuelle d'ateliers tout public est mise en place au CIDFF de Guéret : Articulation des temps de vie, élargissement des choix professionnels, visites chantiers IAE, journées femmes à l'AFPA sur des plateaux techniques, rencontres et visites entreprises, Rallye des pépites

- De juin à décembre 2022, « les journées du CIDFF » (1 par mois) ont eu lieu sur Guéret avec différentes thématiques en lien avec la confiance en soi, la découverte IAE, la formation qualifiante, la répartition des tâches domestiques ...

- Le CIDFF a été sollicité sur Amorces de Parcours, le CCAS de la ville de Guéret, la MEF 23 (MIP) le CFA-CCI, les ERIP, le Conseil Départemental (référé RSA et SPIE), pour intervenir auprès de groupes. La thématique souhaitée est l'articulation des temps de vie principalement.

Ainsi, 77 personnes ont bénéficié des interventions et ateliers collectifs sur la période.

1.3.2.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le démarrage de l'action n'ayant pu se réaliser qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, l'action ne sera pas portée dans le cadre de la contractualisation du second semestre 2023. Une évaluation sera réalisée à l'issue du déroulement de l'action.

1.4. Formation des travailleurs sociaux

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat attendu en 2022	Résultat attendu en 2023(cible)	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique					178		
Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique					376		

1.4.1. Formation des acteurs de l'inclusion

1.4.1.1. Description de l'action

Fiche action n°6

Au regard du constat partagé entre l'Etat et le Département il convient que l'ensemble des parties prenantes en charge des politiques d'inclusion socio-professionnelles puissent s'acculturer d'un

langage commun. Des temps d'échanges techniques ont eu lieu et un colloque sera programmé en 2023. Des supports seront produits pour cette occasion.

1.4.1.2. Date de mise en place de l'action

2022

1.4.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

1.4.1.4. Durée de l'action

2022-2023

1.4.1.5. Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

1.4.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 22 000 €

- Report Etat 2021 : 10 000 €
- Avenant Etat 2022 : 1 000 €
- Report CD 2021 : 10 000 €
- Avenant CD 2022 : 1 000 €

1.4.1.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 30 749,25€

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 11 000 €
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat =
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 19 749,25 €
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département =

Le taux de consommation au 30 juin 2023 est de 140%.

1.4.1.6. Indicateurs

Voir le 1.4

1.4.1.7. Bilan d'exécution

Les formations ont eu lieu toute l'année en fonction des demandes des travailleurs sociaux.

1.4.1.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au vu du besoin traduit par le taux de consommation, il est proposé de poursuivre les actions de formation des travailleurs sociaux et d'y intégrer les conseillers en insertion socio-professionnelle.

1.4.2. Développement d'un réseau « Badgeons la Creuse »

1.4.2.1. Description de l'action

Fiche action n°7

Dans le cadre de l'expérimentation des réseaux citoyens de services, le Département a soutenu la mise en œuvre des Open-Badges. Système numérique de reconnaissance des compétences, les Open Badges « Badgeons la Creuse » ont été développés sur les compétences transversales. Ils permettent notamment, via des mises en situation, de reconnaître les compétences de personnes ne pouvant pas attester les posséder, via leur qualification ou leur expérience professionnelle précédente.

Pour que les Open-Badges fonctionnent, il convient de développer un réseau regroupant les structures de l'accompagnement, ainsi que les employeurs. 2 modules de formation ont été mis en place, l'un pour sensibiliser la démarche l'autre, pour devenir « valideur » des compétences.

Dans le cadre de cette nouvelle contractualisation il est prévu de poursuivre un module d'approfondissement.

1.4.2.2. Date de mise en place de l'action

2022

1.4.2.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental. Le MJC de La Souterraine est porteur de projet.

1.4.2.4. Durée de l'action

2022-2023

1.4.2.5. Budget

1.4.2.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 3 578 €

- Avenant 2022 Etat : 1 789 €
- Avenant 2022 CD : 1 789 €

1.4.2.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 3 578 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 1 789 €
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat =
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 1 789 €
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département =

1.4.2.6. Indicateurs

Voir 1.4

1.4.2.7. Bilan d'exécution

Au 31/12/2022, deux sessions de formation supplémentaires ont eu lieu.

1.4.2.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Suite aux difficultés rencontrées par l'opérateur porteur, l'action ne sera pas en mesure d'être poursuivie sur le second semestre 2023.

1.5. Mobilité des demandeurs d'emploi : couverture du territoire par des plateformes mobilité et accompagnement du public en insertion via la prescription de mesures d'accompagnement à la mobilité

1.5.1. Mobilité Insertion Professionnelle – métiers en tension

1.5.1.1. Description de l'action

Fiche action n°8

Parmi les actions de la plateforme mobilité déployée par le réseau MAP, une formation intensive au permis de conduire est mise en place, en particulier en complément d'une action de formation ou d'accès à l'emploi. Dans le cadre de l'avenant, il est proposé de financer deux opérations dites « mobilité insertion professionnelle ». Cette action de formation au permis de conduire se déroule sur une période de deux mois et consiste en un apprentissage intensif du code de la route. Les deux actions s'articulent avec le plan de recrutement des métiers en tension.

1.5.1.2. Date de mise en place de l'action

2022

1.5.1.3. Partenaires et co-financiers

Etat et Conseil Départemental

1.5.1.4. Durée de l'action

2022-2023

*1.5.1.5. Budget**1.5.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total*Du 30/06/2022 au 30/06/2023**Budget total : 51 000 €**

- Avenant 2022 Etat : 38 648 €
- Avenant 2022 CD : 12 352 €

*1.5.1.5.2. Budget exécuté*Au 30/06/2023**Consommation totale : 51 000€**

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 38 468€
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat =
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 12 352€
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département =

*1.5.1.6. Indicateurs**[La prise en compte des indicateurs est réalisée du 01/01/2022 au 31/12/2022].*

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat attendu en 2022	Résultat attendu en 2023(cible)	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle		40	15	24	Intégralité du réseau : 241 Chiffres MIP : 25		
Nombre de mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité prescrites par le conseil départemental :		ND	ND	ND	Intégralité du réseau : 71 Chiffres MIP : 13		

*1.5.1.7. Bilan d'exécution*Sur Aubusson du 3 octobre au 21 décembre 2022 :

- 13 stagiaires ont intégrés la formation
- Au 21 décembre 2022, 11 code sur 12 obtenus.

Au 15 septembre 2023 : 6 personnes ont obtenu leur permis (dont 3 en formation ou en emploi) ; 5 personnes repassent le permis (dont 1 en emploi), 2 personnes n'ont pas pu suivre la formation

Sur Guéret du 14 avril au 13 juillet 2023 :

- 13 stagiaires ont intégrés la formation et l'ont suivi jusqu'au bout

- Au 13 juillet, 12 code sur 13 obtenus

Les permis de conduire ne sont pas encore obtenus.

1.5.1.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La nécessité remontée par les partenaires à ce jour est de renforcer la plateforme en augmentant le parc de véhicules disponibles.

2. Mesures à l'initiative du département

2.1. Développement d'une offre complémentaire d'insertion par l'activité économique

2.1.1.1. Description de l'action

Fiche action n°9

Pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, le Conseil départemental a proposé à ses partenaires de développer de nouvelles activités dans le champ de l'insertion par l'activité économique, qui demeure un levier essentiel pour le retour à l'emploi de nombreux bénéficiaires du rSa. Le Département a insisté sur l'intérêt de compléter également le maillage territorial de ces structures, afin de permettre l'accès à l'IAE sur des territoires jusque-là dépourvus de structures pérennes. L'action a permis le financement d'une étude relative aux SIAE et le financement du chantier d'insertion Co'Ordi.

2.1.1.2. Date de mise en place de l'action

2022

2.1.1.3. Partenaires et co-financiers

Etat et Conseil Départemental

2.1.1.4. Durée de l'action

2022-2023

2.1.1.5. Budget

2.1.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 43 000 €

- Avenant 2022 Etat : 21 500 €
- Avenant 2022 CD : 21 500 €.

2.1.1.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 43 000 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 21 500 €
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat =
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 21 500 €
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département =

2.1.1.6. Bilan d'exécution

Deux actions ont été financées par la mesure.

L'action visant à développer et renforcer les SIAE sur des territoires non couverts du département a permis le recrutement d'un chargé de projet qui a rendu possible l'ouverture de deux structures supplémentaires sur le département. Au 31/12/2022, ces structures employaient en tout 10,47 ETP. L'étude a été restituée. Elle comprend un panorama de l'IAE dans le département, en intégrant les

structures et les prescripteurs. Le suivi des candidatures, les procédures de prescription, les procédures de recrutement et la communication entre les SIAE et les prescripteurs ont été étudiés. L'étude contient en outre 4 recommandations à destination des structures et des prescripteurs.

Une action complémentaire a visé l'accompagnement de l'ACI Co'Ordi pour un montant de 7 000€, afin de reconditionner des matériels à destination des publics en insertion. (voir 2.3)

2.1.1.7. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'étude ayant été réalisée, elle ne donnera pas lieu à un nouveau financement.

Il est proposé de continuer le soutien au reconditionnement des matériels informatiques à destination des publics en insertion.

2.2. Les paniers solidaires

2.2.1.1. Description de l'action

Fiche action n°10

Pour faire suite à l'action conduite l'année précédente, l'ensemble des partenaires réunis au niveau du COPIL ont pu apprécier cette prestation.

L'objectif est d'offrir aux familles et aux personnes âgées en difficultés des « paniers solidaires » composés de produits agricoles frais et de saison pour une aide alimentaire de produits de première nécessité. Soutenir les exploitants agricoles dans le contexte actuel de difficultés de commercialisation.

2.2.1.2. Date de mise en place de l'action

2022

2.2.1.3. Partenaires et co-financiers

Etat, Conseil Départemental, MSA, CPAM, CAF

2.2.1.4. Durée de l'action

2022-2023

2.2.1.5. Budget

2.2.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 14 800 €

- Avenant Etat 2022 : 7 400 €
- Avenant CD 2022 : 7 400 €

2.2.1.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 14 800 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 7 400 €
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat =
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 7 400 €
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département =

2.2.1.6. Bilan d'exécution

Sur l'année 2022 :

65 familles ont pu bénéficier des paniers en 2022, dont 18 personnes seules et 24 familles monoparentales. La moitié des paniers distribués avaient une valeur de 20€. Le Conseil départemental est le principal prescripteur, avec 49% des orientations. Les magasins d'Aubusson et Guéret concentrent le plus de distribution, avec respectivement 29 et 27 bénéficiaires.

Au 30 juin 2023 :

51 familles ont pu bénéficier de paniers sur le premier semestre 2023, dont 21 personnes seules et 13 familles monoparentales. Les paniers à 20€ sont majoritaires, avec 64% des bénéficiaires concernés par ce type de panier. Le Conseil départemental reste le principal prescripteur, représentant 64% des orientations. Le magasin de Guéret est devenu le principal lieu de distribution, en raison de la fermeture du magasin de Gouzon ; il concentre 22 bénéficiaires, contre 16 pour Aubusson.

2.2.1.7. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Un maintien de l'action est souhaité au vu des résultats présentés, de la demande des bénéficiaires et de l'implication des partenaires co-financeurs.

2.3. Soutien à l'acquisition de matériels informatiques

2.3.1.1. Description de l'action

Fiche action n°11

Co'Ordi est un chantier d'insertion dont les objectifs sont :

- proposer une activité professionnelle pour un public éloigné de l'emploi permettant un réentrainement au travail ;
- accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi ;
- lutter contre le gaspillage électronique
- lutter contre l'illectronisme en accompagnant et en formant le public aux outils informatiques.

L'action vise le reconditionnement d'ordinateurs, de téléphones portables et de tablette.

Le Département a souhaité renforcer ses interventions en faveur de l'insertion professionnelle et a ainsi élargi le budget du fonds d'aide dit « d'insertion professionnelle », qui attribue une aide financière aux personnes reprenant une formation ou un emploi.

Dans le cadre de ce fonds, il a introduit la possibilité de financer l'acquisition de matériel informatique par les travailleurs non-salariés. Le fonds comprend :

- le reconditionnement d'ordinateurs pour des ménages orientés par le Conseil départemental et ses partenaires
- Des chèques accompagnement pour les publics orientés par ses partenaires
- Un abondement de fonds d'insertion professionnelle pour soutenir les publics concernés dans l'acquisition d'un ordinateur

2.3.1.2. Date de mise en place de l'action

2022

2.3.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

2.3.1.4. Durée de l'action

2022-2023

2.3.1.5. Budget

2.3.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2022 au 30/06/2023

Budget total : 31 158 €

- Report Etat 2021 : 10 715,50 €
- Avenant 2022 Etat : 7 115,50 €
- Avenant CD 2022 : 13 327 €

2.3.1.5.2. Budget exécuté

Au 30/06/2023

Consommation totale : 31 158 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 17 831 €
- Dépenses à reporter sur 2023 sur la part financée par l'Etat =
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 13 327 €
- Dépenses à reprogrammer sur 2023 par le département =

2.3.1.6. Bilan d'exécution

Bénéficiaires hors TNS :

104 équipements ont été donnés et installés, dont 91 PC, pour un montant total de service de 34 320€, qui comprend le matériel et le pack installation. 6 livraisons ont été refusées en raison de l'inadéquation des ressources ou de l'absence de réponse des bénéficiaires.

Les principaux prescripteurs sont le Conseil départemental et les Restos du Cœur, qui ont orienté respectivement 37% et 21% des personnes qui ont bénéficié de matériel. Le Service Public de l'Emploi a orienté 8,7% des bénéficiaires.

TNS :

L'action a permis l'installation de 5 matériels, dont 5 PC, pour un montant moyen de 257€. 4 personnes sont en attente d'installation. Le montant total engagé est de 3 110€. Le seul prescripteur pour cette action est le Conseil départemental.

Tous les bénéficiaires de l'action, TNS ou non, ont pu justifier de leurs ressources pour avoir accès au matériel et à son installation.

2.3.1.7. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au vu des résultats et du nombre de bénéficiaires, il est proposé de maintenir l'action.

3. Annexes

[Annexe 1. Tableau des indicateurs](#)

[Annexe 2. Tableau financier 2022](#)